



Sans appel, le loueur réclame son "dû" un an après.

Par **Mamaouw**, le **16/03/2011** à **23:40**

Bonjour,

J'ai loué pendant quelques mois un instrument de musique dans un magasin. Comme je n'en jouai pas vraiment, j'ai décidé de le rapporter lors de mon dernier versement. Je n'ai pas reçu d'attestation.

Plus d'un an après et sans nouvelles ni relances, le loueur de l'instrument est venu réclamer les mois de location jusqu'à ce jour, voulant même contacter un huissier. Que puis-je faire? Est-il dans son droit?

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **14:09**

Vous avez le reçu pour avoir rendu l'instrument, je suppose sinon, vous êtes réputé l'avoir encore en votre possession.